

ALBI, le **21 JUIL. 2026**

Service eau, risques, environnement et sécurité

Affaire suivie par : Marie BRAU
Tél. : 05 81 27 59 88
Mèl. : marie.brau@tarn.gouv.fr

MAIRIE DE LABASTIDE-SAINT-GEORGES

**1 Place de la Paix
81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **RÉALISATION DES TRAVAUX DE CURAGE DE L'ENTREE HYDRAULIQUE DE LA PASSE A POISSONS DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE SAINT ALAIN SITUEE SUR L'AGOUT, COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES**

Accusé de réception du dossier et de la décision du préfet

Réf. : **0100315165**

Pj : dossier de déclaration
récépissé et courrier de notification de décision
certificat d'affichage

Monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par ENERGIES SERVICES LAVAUUR en date du 12 mai 2026 concernant l'opération suivante :

RÉALISATION DES TRAVAUX DE CURAGE DE L'ENTREE HYDRAULIQUE DE LA PASSE A POISSONS DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE SAINT ALAIN SITUEE SUR L'AGOUT, COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service eau, risques,
environnement, sécurité,


Samuel BREILLER-TARDY

Certificat d'affichage

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr

ou

Direction Départementale des Territoires du Tarn

Service Eau Risques Environnement et Sécurité

19, rue de Ciron

81013 ALBI Cedex 09

DÉPARTEMENT DU TARN

Commune **LABASTIDE-SAINT-GEORGES**

Dossier n° : **0100315165**

Je soussigné(e)

Maire de la commune de LABASTIDE-SAINT-GEORGES

atteste

que la décision du préfet portant déclaration au titre des articles L 214 1 à 3 du code de l'environnement

concernant le projet de **RÉALISATION DES TRAVAUX DE CURAGE DE L'ENTREE HYDRAULIQUE DE LA PASSE A POISSONS DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE SAINT ALAIN SITUEE SUR L'AGOUT, COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES**

présenté par

ENERGIES SERVICES LAVAUR

18 Avenue Victor Hugo

81500 LAVAUR

a été affichée du au

Fait à **LABASTIDE-SAINT-GEORGES** le

Cachet de la Mairie

Le Maire